Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260427-27_2026_04_27-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le lundi vingt sept avril, le Conseil communautaire légalement convoqué le lundi treize avril s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle Beg Er Lann en Sainte-Hélène en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	JOLLIT	Hélène	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	KERBELLEC	Catherine	Présente
	DUPUY	Joël	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	A donné pouvoir à Yves Thiec
	GUEGUEN	Alain	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	Présente
	SIMON	Alexandre	A donné pouvoir à Gaelle Desprès
	SEGUIN	Sébastien	Absent
MERLEVENEZ	NICOLAS	Frank	Présent
	ROLLAND	Anne-Sophie	Présente
	LE CORRE	Renaud	Présent
	MILLION	Line	Présente
	LE CALVE	Ludovic	Présent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-pierre	Présent
	MACKOWIAK	Hélène	Présente
	GUYONVARCH	David	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	LE BORGNE	Josie	Présente
	LE FORMAL	Simon	Présent
	ADELINE	Martine	Présente
	STÉPHANT	Pierre	Présent
	LE BOUEDEC	Michel	Présent
	LE DÉORÉ	Isabelle	Présente
	LE MARC	Martine	A donné pouvoir à Sophie Le Chat
SAINTE-HELENE	PERREL	Christèle	Présente
	LE MOROUX	Gilles	Présent

Conseillers en exercice : 30 Présents : 26 Représentés : 3 Votants : 29
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Christèle PERREL

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260427-27_2026_04_27-DE

27. Extension de l'Atelier : Choix de l'entreprise pour le lot 8 « portes spécifiques »

Rapporteur : Jean-Pierre GOURDEN

VU la délibération du Conseil communautaire du 6 février 2024 approuvant le projet de réaménagement de l'Atelier situé rue Hent En Douar dans le parc d'activité de Bellevue à Merlevenez ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 4 juillet 2024 portant sur le choix de l'architecte en charge du projet ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offre du 6 novembre 2025 déclarant le lot 8 infructueux ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 4 décembre 2025 portant sur le choix des entreprises de travaux pour l'ensemble des lots, sauf pour le lot 8, déclaré infructueux par le maître d'oeuvre en charge du projet ;

Le marché comporte 12 lots :

- Lot 1 : Terrassement/ VRD
- Lot 2 : Gros Œuvre/ Installation de chantier
- Lot 3 : Charpente et plancher bois
- Lot 4 : Couverture / étanchéité/ Toiture végétalisée
- Lot 5 : Bardage bois/ panneaux translucides
- Lot 6 : Menuiseries extérieures
- Lot 7 : Portes sectionnelles et portes métalliques
- Lot 8 : Portes spécifiques
- Lot 9 : Electricité courant fort / courant faible
- Lot 10 : Plomberie sanitaires
- Lot 11 : Clôtures portail / Espaces verts
- Lot 12 : Panneaux photovoltaïques

Le tableau récapitulatif des offres a été détaillé et validé dans la délibération du 4 décembre 2025.

La commission d'appel d'offre réunie le jeudi 9 octobre 2025 a constaté que le lot 8 : « Portes spécifiques » est resté infructueux.

Une procédure de consultation sans mise en concurrence ni publicité a été menée au mois d'octobre auprès des entreprises ayant déjà retiré le dossier de consultation, conformément à l'article R.2122-2 du Code de la commande publique, puisque les conditions initiales du marché n'ont pas été substantiellement modifiées.

Suite à cette consultation, deux entreprises ont répondu. La proposition de l'entreprise Guillermic, titulaire du lot 6, menuiseries extérieures, est la moins disante pour un montant de 54 025, 00€ HT.

J-P. Gourden explique que l'Atelier accueille un atelier d'Insertion, un chantier d'insertion, l'association l'Outil en Main du Blavet à la Ria, le Repair Café de Bellevue et des animations à destination de tous les publics.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260427-27_2026_04_27-DE

Après délibération, les Élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ **D'AUTORISER** Madame la Présidente a signer la proposition de l'entreprise Guillermic, pour un montant de 54 025 € HT ;

_ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette décision.

Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 6 mai 2026 ;
- Sa publication électronique le 6 mai 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Merlevenez, le 29 avril 2026
La Présidente,
Sophie LE CHAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260427-27_2026_04_27-DE